

# Politique d'Alerte Professionnelle du groupe

Exprimer des préoccupations ;  
[Politique de Computacenter relatif au lancement d'alertes \('speak up'\)](#)

## À qui s'applique cette politique ?

Toute personne travaillant avec Computacenter ou quelque société du groupe Computacenter (ci-après "Computacenter") ; cela comprend tous les employés et les travailleurs temporaires.

Cette politique fera l'objet d'une mise à jour si nécessaire.

En tant qu'utilisateur ayant accès à l'intranet de Computacenter, veuillez consulter [One CC Compliance ici](#) lorsque vous recherchez les versions actuelles des politiques liées à la conformité. Sinon, demandez des copies actualisées à votre responsable ou à votre contact clé au sein de Computacenter.

## Pourquoi cette politique ?

Computacenter s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses activités commerciales. Ces normes éthiques signifient que nous respecterons toutes les lois qui s'appliquent aux activités commerciales de Computacenter dans les différents pays, en Europe et dans le monde.

Nous pensons qu'il est important que vous exprimiez vos préoccupations au travail. C'est ce qu'on appelle le lancement d'alertes professionnelles. Cette politique explique ce qu'il faut faire si vous avez une inquiétude ou si vous soupçonnez que quelque chose que vous avez vu ou entendu est dangereux, contraire à l'éthique, illégal ou non conforme à la politique de notre entreprise et aux intérêts d'autrui ou de Computacenter elle-même (ou tout autre chose dont vous pensez raisonnablement qu'il serait dans l'intérêt du public).

Nous comprenons que vous puissiez être inquiet de signaler des actes répréhensibles dont vous avez été témoin, mais soyez assuré que vous pouvez parler sans crainte de représailles.

Computacenter traitera tous les cas conformément à la loi britannique sur les divulgations d'intérêt public (le Public Interest Disclosure Act) et aux lois locales applicables, y compris la mise en œuvre de la directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, en veillant à ce que l'anonymat du dénonciateur soit protégé et qu'il ne subisse pas de représailles.

Si cette politique est en conflit avec les lois locales applicables, les lois locales prévaudront.

## Qu'entend-on par "intérêt public" ?

C'est là que les intérêts des autres ou de Computacenter elle-même sont menacés, par exemple :

- Infractions pénales
- Corruption et corruptibilité
- Violation de la loi
- Erreur judiciaire
- Danger pour la santé et la sécurité
- Dommages à l'environnement
- Cacher délibérément des informations sur l'un des éléments ci-dessus.

Si vous êtes cadre ou si vous occupez un poste de haut niveau, il est particulièrement important que vous compreniez de quoi il s'agit. Il est essentiel que vous sachiez quelles sont vos obligations en matière d'alerte si vous êtes mis au courant, voyez ou entendez quelque chose qui vous préoccupe. Si nous ne sommes pas mis au courant de quelque chose, on ne peut pas agir en conséquence.

Les managers sont invités à se familiariser avec le « Guide de référence pour les managers » qui fournit des conseils utiles et vous aide à remplir vos obligations lorsqu'un problème vous est directement soumis.

### Signalez vos préoccupations

Si vous soupçonnez un comportement inapproprié, vous devez le signaler afin qu'une enquête puisse être menée le plus rapidement possible. N'attendez pas que quelque chose tourne mal avant d'agir. Il n'y aura pas de conséquences négatives pour vous, même si vos inquiétudes s'avèrent infondées.

Plus tôt vous exprimez une préoccupation, plus il nous est facile d'agir. Vous n'avez pas besoin d'avoir des preuves solides avant de nous le dire, mais vous devrez expliquer ce qui ce qui vous a amené à vous inquiéter d'une situation et si vous avez des idées sur la manière dont nous pouvons la résoudre.

Quelle que soit la manière dont vous faites part de vos préoccupations, que ce soit en informant votre supérieur hiérarchique, en informant un autre contact approprié au sein du groupe Computacenter ou par un appel à l'assistance de Safecall, vous pouvez être sûr que vos préoccupations seront prises au sérieux. Tous les signalements authentiques feront l'objet d'une enquête et vous ne subirez aucun préjudice ni aucune discrimination du fait de votre signalement.

Si votre préoccupation concerne votre emploi chez Computacenter, vous pouvez parler à un responsable de votre choix ou à un membre de l'équipe RH de votre pays qui pourra vous expliquer comment faire part de cette préoccupation. Si vous travaillez pour une organisation tierce, vous devrez la contacter.

### Safecall

Les employés sont vivement encouragés à signaler toute violation de chaque politique de Computacenter à notre assistance téléphonique indépendante et confidentielle, fournie par Safecall.

Safecall met à votre disposition un numéro de signalement indépendante et confidentielle où vous pouvez faire part de vos préoccupations et être assuré qu'elles seront pleinement prises en

compte. Les appels sont traités par un personnel qualifié et seront traités en toute confidentialité. Un rapport sur l'appel sera envoyé au Directeur Juridique et Compliance du Groupe (Group Legal and Compliance Director) ou au Directeur des Ressources Humaines du Groupe (Group Chief People Officer). Safecall ne divulguera pas votre nom si vous souhaitez rester anonyme.

Vous pouvez contacter Safecall 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le numéro à appeler dépend du pays depuis lequel vous appelez.

Safecall peut également être contacté par courrier électronique à l'adresse [computacenter@safecall.co.uk](mailto:computacenter@safecall.co.uk) ou via le site web [www.safecall.co.uk/report](http://www.safecall.co.uk/report).

Pays	Numéro de téléphone (tous gratuits)
Afrique du Sud	0800 990243
Allemagne	00 800 72332255
Belgique	00 800 72332255
Canada	1877 599 8073
Chine	China Unicom / Netcom 10 800 7440605
Chine	China Telecom 10 800 4400682
Espagne	00 800 72332255
États-Unis	1866 901 3295
France	00 800 72332255
Hongrie	00 800 72332255
Inde	000 800 4401256
Irlande	1800 812 740
Malaisie	1800 220 054
Mexique	800 1231758
Pays-Bas	00 800 72332255
Pologne	00 800 72332255
Roumanie	0372 741 942
Royaume-Uni	0800 9151571
Suisse	00 800 72332255

## Que se passe-t-il si je signale une préoccupation ?

Une fois qu'une préoccupation a été enregistrée, la personne contactée a l'obligation de traiter toute information reçue et l'identité de la personne qui la signale en toute confidentialité.

La personne qui a reçu le rapport transmettra l'information au Directeur Juridique et Compliance du Groupe (Group Legal and Compliance Director) ou au Directeur des Ressources Humaines du Groupe (Group Chief People Officer). Ils veilleront à ce qu'un examen indépendant et impartial de la question soit effectué sans délai, en prenant toutes les mesures nécessaires pour résoudre ou corriger le problème, en s'assurant que les préoccupations sont prises au sérieux. Cela suppose que le rapport soit aussi précis que possible, que les personnes et les institutions

concernées soient nommées et que les opérations en question soient décrites aussi précisément que possible.

Toute activité criminelle présumée doit être signalée à la personne compétente du pays par écrit (comme expliqué ci-dessus) ou par tout autre moyen de communication approprié.

### Vais-je savoir ce qui se passe si je signale une préoccupation ?

Pas toujours. Nous vous informerons dans la mesure du possible de l'avancement de toute enquête, mais ce n'est pas toujours le cas en raison de la confidentialité requise pour chaque préoccupation signalée.